

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 30 mars 2018**

**Date de convocation : 22/03/2018**

**PRESENTS** : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles, M. DA SILVA CORREIA Manuel. Mme RIZZO Nadine, Mme MANFRINATO Mélissa.

**EXCUSÉS** : Mme VILLAESCUSA Sylvie (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme RAMAHERIRARINY Liliane (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc), M. SAJDAK Henri (pouvoir donné à M. DA SILVA CORREIA Manuel), Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à M. ZDAN Michel).

**ABSENTE** : Mme LOUPADIERE Lynda

Secrétaire : Madame MANFRINATO Mélissa

Monsieur le Maire indique qu'il y a trois points à rajouter à l'ordre du jour à savoir :

- *Remboursement facture LIDL à Mme FLOURY*
- *Schéma Intercommunal point de collecte : Fibreux et colonne de verre*

*Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.*

**COMPTE RENDU** :

## **-1) Approbation du compte-rendu du conseil du 02/03/2018**

*Approuvé à l'unanimité.*

## **-2) Délibération n° 2018-26 – Répartition de l'actif et du passif du SITPA au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) a fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 de la loi NOTRE du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de 76 615.94 €.

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget et annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

*Le Conseil Municipal approuve et accepte le reversement du solde de trésorerie du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.*

## **-3) Délibération n° 2018-27 – Demande de diagnostic énergétique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la Commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95 % par l'ADEME, la Région et le SDEHG et une charge de 5% restera à la commune soit un maximum de 300 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

*Le Conseil Municipal décide de demander un diagnostic énergétique pour l'Ecole Maternelle, s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment et s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.*

**-4) Délibération n° 2018-28 - Vote du CA**

Est nommé comme président de séance Jean-Luc Lorrain.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur LORRAIN, après avoir diffusé le document retraçant le CA, demande s'il y a des questions concernant le compte administratif 2017.

Après quelques questions en précisions, il propose de le mettre au vote.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

**-5) Délibération n° 2018-29 – Approbation du Compte de Gestion**

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion, qui correspond au compte administratif 2017.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

**-6) Délibération n° 2018-30 – Programme d'action 2018 Travaux en forêt**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur MORO technicien forestier principal indiquant que l'Office National des Forêts (ONF) doit présenter à la Collectivité propriétaire un programme annuel d'action qu'il serait utile de réaliser en forêt conformément à la Charte de la Forêt Communale et au titre du Régime Forestier.

Pour l'année 2018, le programme d'action serait le suivant :

**Travaux d'infrastructure :**

- Entretien du réseau de desserte : broyage, arasement des accotements, élagage bordure sud des parcelles 4 et 5.

**Travaux sylvicoles :**

- Ouverture de cloisonnements sylvicoles et relevé de couvert parcelles 6b et 7b

Le montant estimatif total étant de 7550 € HT.

Monsieur le Maire présente le devis détaillé de l'Office National des Forêts portant sur les différentes opérations pour un montant de 7524.17 € HT.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme annuel d'action présenté par l'Office National des Forêts et accepte le devis de l'Office National des Forêts pour un montant de 7524.17 € HT.*

**-7) Délibération n° 2018-31 - Remboursement facture Lidl à Mme FLOURY**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame FLOURY Clara a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant l'achat de fleurs pour le village pour un montant de 39.92 € et précise que la Collectivité n'a pas de compte ouvert auprès du magasin LIDL, par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour le remboursement.

*Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de LIDL pour un montant de 39.92 € à Madame FLOURY Clara.*

**-8) Délibération n° 2018-32 - Autorisation vente parcelle WA 25 (2 lots) et parcelle WA 20 (1 lot)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-56 du 27 octobre 2017 concernant la mise en vente des parcelles WA 25 et WA 20 au prix de 36 000 €.

Il propose au Conseil Municipal de baisser le prix et demande l'autorisation pour la mise en vente à 35 000 € chaque lot soit (2 lots pour la parcelle WA 25 et 1 lot pour la parcelle WA 20).

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à baisser le prix de vente à 35 000 € de chaque lot de la parcelle WA 25 et de la parcelle WA 20.*

**-9) Délibération n° 2018-33 – Création de poste d'Agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi remplacé par le nouveau contrat parcours emploi compétences (PEC), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions ci-après à compter du 02 avril 2018.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec Pole Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois renouvelable.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat parcours emploi compétences (PEC) tout en précisant que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable, d'une durée du travail fixée à 35 heures par semaine et indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire*

**16) Questions diverses**

- *Décoration de Noël pour le Village : Budget 2000 €*
- *Proposition animation pour le 14 juillet « Entr' Acte » pour un montant de 600 € TTC accepté à l'unanimité.*
- *Rajout colonne à fibreux au même endroit où se situe les colonnes à verre. Accepté à l'unanimité.*

**Séance levée à 23H30**

**Approuvé le 27 avril 2018 à l'unanimité**

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	